



Association pour le Site de Thouzon

BULLETIN D'INFORMATION N° 16

MAI 1992



Thouzon en fête!

Nous avons pris la décision, l'année dernière, de faire vivre Thouzon par des spectacles de plein air, au moins une fois l'an. Cet été, dans le cadre du Festival de la Sorgue, nous vous proposons deux spectacles au Château de Thouzon, afin de montrer sans attendre que nos objectifs sont clairs. Sauvegarder un monument, c'est bien! Le faire vivre, c'est mieux! Et si l'avenir nous sourit un peu, nous saurons vous proposer encore mieux: des spectacles variés (musique, théâtre, chanson, expositions...). Mais nous n'en sommes pas encore là!

Cette année, le Conseil d'Administration avait retenu, pour des raisons financières, un seul spectacle: celui du 10 juillet. La municipalité a tenu à financer un deuxième spectacle: celui du 4 juillet. Dans les deux cas, les festivités sont co-organisées par l'Association pour le Site de Thouzon et par le Comité des Fêtes du Thor.

samedi 4 juillet 1992 - 21 heures

Plein air au Château de Thouzon

JAZZ traditionnel avec

LAB ORY'S CREOLE JAZZ BAND

vendredi 10 juillet 1992 - 21 heures

Plein air au Château de Thouzon

Quatuor de trompettes de Provence

Pour les 2 concerts, entrée générale : 60 F, tarif réduit (étudiants): 40 F

SIEGE SOCIAL: Hameau de Thouzon - 84250 Le Thor

tél. 90 33 90 67

LE RETABLE DE THOUZON

Jean-Marie Tavernier et Alain Péron ont dû aller à Paris pour présenter le dossier de Thouzon au concours de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. Ils en ont profité pour rendre visite au RETABLE DE THOUZON exposé au musée du Louvre. Une vraie merveille!!!

Après une longue période de restauration, le retable de Thouzon est maintenant exposé dans la première salle des peintures françaises du XIV^e au XVII^e siècles. A l'occasion, nous vous recommandons d'aller le voir. Vous ne le regretterez pas!

Le retable de Thouzon est une peinture sur bois de saule en

2 volets. Le volet de gauche mesure 1,25m de haut sur 1,05m de large et le volet droit 1,262m de haut. Sa largeur varie entre 1,126m et 1,133m.

Chacun des 2 volets représente d'une part une scène de la vie de Saint-André, suivant la Légende Dorée, d'autre part une grande figure de saint debout.

Sur le volet gauche, Saint-André fait éteindre l'incendie par son disciple; la figure de sainte ne paraît pas identifiable (on a vu à tort Sainte-Claire).

Sur le volet droit, Saint-André chasse les démons de la ville de Nicée; la figure de saint représente Saint-Sébastien transpercé de lances et écrasant un dragon.

Cet ouvrage est probablement

français, directement influencé par l'école siennoise. Il a été peint vers 1410.

Au début du siècle, Monsieur Martin, propriétaire du château de Thouzon, a vendu le retable à un collectionneur marseillais qui l'a cédé au Louvre en 1929.

Une étude très intéressante, traduite de l'anglais, a été publiée dans la Revue du Louvre en avril 1976. Elle est signée Eileen Kane, une Irlandaise.

D'autres articles concernant le retable de Thouzon sont parus:

-J. Bouchot-Saupiqué, "*Les volets d'un triptyque du XIV^e s. au Musée du Louvre*" in Bulletin Monumental, vol. 88, 1929.

-A. Pératé, "*Le Retable de Thouzon (Vaucluse)*", in Gazette des Beaux-Arts, t. IX, 1924.

-Abbé H. Requin, "*L'Ecole avignonnaise de peinture*", 1904.

-M. Laclotte, "*L'Ecole d'Avignon*", Paris, 1960.

L'Association a les copies de ces documents ainsi que des diapositives et photos du retable. Elle dispose également d'une reproduction au fusain des 2 volets du retable (double grandeur).

CONCOURS DES CHANTIERS DE BENEVOLES

Nous savons aujourd'hui que nous n'avons obtenu aucun prix national au concours de la C.N.M.H.S.

Il est vrai que nous avons des concurrents sérieux. Nous avons pu prendre connaissance, à Paris, des différents dossiers qui avaient obtenu des prix régionaux: Quelques-uns nous ont impressionnés! Cependant, nous avons quelque espoir d'être retenus pour

l'un des 5 premiers prix. Enfin! Nous restons sereins: un premier prix régional, c'était déjà bien, et nous ferons mieux la prochaine fois!

Nous devons tout de même signaler que sur les 23 dossiers présents au niveau national, 10 provenaient d'associations R.E.M.P.ART. et que sur les 5 premiers prix nationaux, 2 ont été obtenus par des associations R.E.M.P.ART..

Les Pin's de Thouzon sont arrivés!

Nous proposons des pin's de qualité (émail grand feu) au prix de 30 F. Demandez-en aux responsables de l'association et passez l'information autour de vous!

Comme promis, vous trouvez dans chacun de nos bulletins d'information une page consacrée au mémoire de maîtrise de l'étudiante en archéologie qui a travaillé sur le site de Thouzon en 1990.

"Saint-Pierre de Thouzon, instrument de la politique pontificale.

Urbain II à Saint-André.

La présence d'Urbain II au concile de Clermont-Ferrand a pour but de consolider les acquis de la réforme grégorienne. Prêcher la croisade permettait d'étouffer les velléités des grands qui cherchaient à usurper les biens de l'église.

Après le concile, le pape s'arrête dans le midi et séjourne quelque temps à l'abbaye de Saint-André d'Avignon auprès de l'Abbé Pierre-Amiac, avant de se rendre à Cavaillon qu'il quitte le 30 juillet 1096.

Le 23 juillet il rédige une bulle en faveur du monastère. Le souverain pontife insiste sur les liens qui unissent la fondation de Saint-André à la Sainte Eglise Romaine. A propos du prieuré de Thouzon, il mentionne seulement l'église Saint-Pierre, vraisemblablement pour souligner l'importance du vocable qu'elle porte ou pour mettre en valeur que sa création est due à l'initiative du pape Jean.

...ecclesiam quoque Sancti Petri de Tosone quae juris proprii Sanctae Nostrae Romanae habetur Ecclesiae a praedecessoribus nostris vestro monasterio tradita...

Urbain II renouvelle la concession à l'abbaye des biens de Thouzon, reproduisant et perpétuant le geste de son prédécesseur.

nos quoque regenda in disponenda in tibi tuisque successoribus confirmamus in qua videlicet ecclesia duas cerae libras tres vero ex ipso Beati Andrea monasterio quotannis lateranensi palatio persolvatis.

Ce texte a un sens reconnaissant, le pape affirme et légitime son autorité sur les possessions de l'église provençale, implicitement il rappelle que le comte Bertrand avait abandonné ses droits sur les biens monastiques à Grégoire VII.

Gélase II à Saint-André.

Les églises de ce lieu paraissent faire l'objet d'une attention particulière puisque en 1118 Gélase II concède de nouveaux privilèges à Saint-Pierre de Thouzon.

De même que pour le monastère de Montmajour, il accorde à tous ceux qui se rendront à Thouzon le jour de l'invention de la Sainte-Croix, sept ans d'indulgence.

... et in ejus consecratione totam benedictionem et absolutionem concedimus ecclesiae Sancti Petri Montis Todonis a dicto Monasterio dependenti, ut quicumque poenitus et confessus ad eandem ecclesiam die inventionis sanctae crucis et per octavas ejusdem advenit... tunc remedium ibi percipiat, videlicet septem annos et septem quarentenas de injusretis poenitentis...

Les préoccupations que laissent supposer les actes d'Urbain II, Gélase les exprime clairement: celui-ci, soucieux de l'état de l'église souhaite consolider celles qui sont bien établies.

Officii nostri nos hortatur auctoritas pro ecclesiarum statu sollicitos esse et quae recte statuta sunt stabilire...

Il confirme au monastère les privilèges accordés par ses prédécesseurs Jean, Victor, Grégoire et Urbain. En

échange de ces faveurs, il demande à l'abbaye de verser au siège apostolique: trois livres de cire pour le monastère de Saint-André et deux livres pour l'église de Saint-Pierre de Thouzon.

... Ad indicium autem hujus a sede apostolica perceptae libertatis, tres libras cerae de ipso Beati Andreae monasterio, duas vero de praefata ecclesia Beati Petri de Todone... annuatim persolvatis.

Cette redevance symbolique est due par l'abbaye mère et par le monastère de Thouzon. Le fait qu'aucune autre maison ne soit évoquée confirme l'importance qu'a dû prendre le prieuré un siècle après sa fondation.

Ces deux actes ne mentionnent pas l'église Sainte-Marie. Ce silence laisse supposer que l'abbé a pu en être dépossédé. Les droits du marquis s'étendraient alors sur le ban et sur les biens immeubles. Le but des interventions d'Urbain II et de Gélase II serait la récupération de l'édifice. L'usurpation aurait pu avoir lieu entre 1088, date à laquelle l'acte précité confirme au monastère la possession des deux églises, et 1096 au moment où Urbain II accorde à Saint-Pierre des privilèges.

Mais en 1140 Alphonse Jourdain confirme à l'abbaye de Saint-André tout ce que son père a donné au monastère et aux églises de Thouzon c'est-à-dire à Sainte-Marie et à Saint-Pierre, le mont sur lequel sont situées les églises, avec le bois et les dépendances attenantes et avec la "villa" attenante à l'exception de l'albergue* une fois par an et du droit de cavalcade* quand il sera nécessaire et tout le territoire de la façon dont il est borné et tout le marais avec les poissons et les rivages..."

(Bibliothèque d'Avignon - manuscrit 2401)



*albergue: droit qui oblige le vassal à offrir le gîte et le couvert à son seigneur une fois l'an.

*cavalcade: droit qu'a le seigneur de prendre hommes et bêtes pour compléter son armée.

CHANTIER D'ÉTÉ 1992

Cet été, l'Association pour le Site de Thouzon organise son 5^e chantier de jeunes bénévoles. Les travaux prévus ne seront pas spectaculaires, cette année. Des travaux plus intéressants auront lieu lorsque notre problème n°1 sera réglé: Je veux parler du gros chantier "Toiture de l'église Sainte-Marie".

Pour l'heure, voici des renseignements, concernant le chantier d'été, que vous pourrez communiquer à tout jeune thorois de plus de 16 ans ou à tous les jeunes de plus de 18 ans qui seraient intéressés par une forme originale de vacances.

DATES: 18 au 29 août 1992

TRAVAUX PREVUS (le matin de 8h à 13h):
- maçonnerie sur les contreforts de la chapelle

Saint-Pierre,

- maçonnerie sur les bases de murs découvertes lors des sondages archéologiques de 1990,
- vidage de la citerne,
- débroussaillage des sous-bois entourant le château.

LOISIRS (l'après-midi):

piscine, canoë-kayak, visite guidée des sites et monuments de la région.

PRIX:

385 F de participation à l'hébergement et aux loisirs.

HEBERGEMENT:

sous tente collective, au stade du Thor (cuisine en dur, douches chaudes, WC).

Autorisation des parents obligatoire pour les mineurs.

POUR S'INSCRIRE:

Contactez Alain Péron - 90 33 90 67

L'EAU ET L'ELECTRICITE A THOUZON

Lors de notre Assemblée Générale de Janvier, M. Giraud, maire du Thor, avait rappelé tout l'intérêt que la Commune portait à l'oeuvre entreprise par notre association. Il avait donc évoqué le projet d'adduction d'eau et d'électricité au Château de Thouzon. Cela, vous vous en doutez, devenait indispensable pour réaliser dans de bonnes conditions nos chantiers d'été et bientôt les grands travaux de réfection de la toiture de l'église Sainte-Marie (en 1993). Mais il y avait aussi un intérêt évident pour l'animation du site lors de l'organisation des spectacles en plein air.

Ce projet a donc mûri et c'est sous la responsabilité active et efficace de M. Servan, conseiller municipal, qu'il a pris forme. Ces travaux seront financés par le Syndicat mixte d'Electrification des Communes (coût de l'opération: 180 000 F) tandis que l'association prendra à sa charge le coût des différents branchements et l'achat d'un surpresseur.

Une réunion était organisée sur place, fin avril, pour mettre au point la réalisation de ces travaux. Il a fallu déterminer le meilleur tracé pour accéder au château. Tout naturellement, pour préserver l'environnement, le principe d'adduction par voie souterraine a été retenu. Le réservoir d'eau étant situé à l'Est, il était logique que le tracé se

fasse de ce côté pour réduire au maximum la distance. Il fallait alors se rendre à l'évidence que nous étions dans l'obligation de "créer un passage" dans les chênes verts pour permettre à l'excavatrice de creuser la tranchée.

Nous avons, comme vous pouvez vous en douter, étudié plusieurs projets pour éviter de couper des chênes, mais sur un plan technique, il n'y avait pas d'autres solutions que celle de l'accès par l'Est. Nous avons informé l'association "TGV - Environnement" de ce projet nécessitant l'élargissement de cette voie d'accès.

Pour limiter les dégâts et le coût, notre association s'est chargée elle-même de l'élargissement. Une quinzaine de "courageux adhérents" se sont retrouvés sur le site le vendredi 8 mai et en un temps record ont réalisé l'accès au château. A midi, l'équipe des "bûcherons et bûcheronnes" avait pratiquement terminé le travail et c'est avec plaisir que nous avons pique-niqué sur le site.

Ainsi cet été, nous pourrions bénéficier de l'électricité lors des 2 spectacles du mois de juillet: le 4, concert de jazz, et le 10, concert du Quatuor de trompettes de Provence. Ces concerts devraient attirer, nous l'espérons, un large public dans ce cadre historique et merveilleux du Château de Thouzon.